

Tout ceci tend à prouver que le quartier *In Canabis* était à Saint-Michel, et que de riches négociants avaient fixé leur habitation près de l'entrepôt général des vins, des huiles et autres denrées qu'ils faisaient venir par le Rhône et la Saône<sup>1</sup>.

La grande inondation de 580, dont parle Grégoire de Tours et qui a renversé une partie des murailles de la ville de Lyon, n'a rien à voir avec le canal des Terreaux. En effet les murs de ce canal devaient nécessairement, pour le service de la navigation, être arasés à fleur de terre ou tout au plus à hauteur de banquettes ; ce n'est donc pas là qu'il fallait chercher les remparts écroulés. — Mais Ménestrier avait besoin de trouver dans le passé quelques faits pour étayer sa supposition d'un canal aux Terreaux. C'est pourquoi, à défaut d'argument plus concluant, il n'a pas manqué de dire que le récit de Grégoire de Tours ne pouvait s'entendre que de la muraille qui formait l'enceinte de la ville, le long du canal des Terreaux. Seulement il n'a pas remarqué qu'il transformait par cela même son canal en fossé défensif, et qu'il se contredisait un peu plus loin (page 37) en disant que le canal des Terreaux n'a jamais été fossé de la ville, parce que la clôture était plus au nord et s'étendait delà porte Saint-Marcel à celle du Griffon. N'est-il pas plus raisonnable de supposer (car on ne peut rien savoir de certain à cet égard) que les murs écroulés dont parle notre vieux chroniqueur étaient ceux qui fermaient la ville le long du Rhône et de la Saône et venaient se joindre à la clôture de Saint-Marcel, ou encore les murailles assises autour de Saint-Paul de Roanne et de Saint-Jean; car il semble que c'est plutôt dans ces quartiers qu'il faudrait chercher les fortifications de l'époque mérovingienne.

<sup>1</sup> Dans un accord de l'an 1193 intervenu entre l'archevêque de Lyon et l'abbé d'Ainay pour régler les limites de leur juridiction temporelle, on donne pour limite des deux justices, sur la Saône, la maison de la Franchisserie, *Domus francherix*. Cette maison occupait l'emplacement de celle aujourd'hui connue sous le nom de *Palais-Royal* située à la descente du pont Tilsitt. Le tellement qui en dépendait s'étendait le long de la Saône jusqu'au prolongement de la rue Sainte-Hélène, c'est-à-dire, jusqu'à l'ancien port Saint-Michel. La qualification de *maison de la Franchisserie*, alias *delà Franchise* revient assez souvent dans les vieux actes.

Elle me paraît digne d'attention; Je me demande si elle ne se rat lâcherait pas par quelque endroit aux limites de l'ancien territoire *in Canabis* et aux franchises et immunités dont auraient joui les marchandises, et ceux des diverses nations qui trafiquaient dans cette *cannebière*.